

GROUPE DE TRAVAIL PARTICIPATION CITOYENNE – CLS PONTIVY COMMUNAUTE

Compte-rendu n°3 - Réunion du 11 octobre 2022

Diffusion : Le 11 janvier 2023 aux membres du groupe de travail

I. Retour sur les décisions du Comité de pilotage (Copil) du Contrat Local de Santé (CLS) du 20.09.2022

Le plan d'action stratégique construit par les différents groupes de travail a été présenté au Comité de pilotage du CLS le 20 septembre 2022 pour vote. Les membres du Copil ont ainsi pu se prononcer sur le choix des objectifs mais également donner un premier avis sur les propositions d'actions formulées par les groupes de travail. En effet, afin d'illustrer les objectifs stratégiques, les pistes d'actions opérationnelles ont également été présentées au Copil.

- Axe 1 : La santé environnementale

Objectif stratégique n°1 : « Favoriser la pratique de la marche à pied et du vélo sur le territoire »

Illustrations d'actions opérationnelles verbalisées par les membres des groupes de travail thématiques :

- *Action : Développer des services de cyclo bus et/ou de pédibus pour les écoles et collèges de l'ensemble du territoire intercommunal*
- *Action : Promouvoir la pratique du vélo sur le territoire auprès du grand public*
- *Action : Accompagner les personnes âgées vivant à domicile et en établissement vers une pratique adaptée de la marche*
- *Action : Promouvoir la pratique quotidienne de la marche auprès du grand public en valorisant ses bénéfices pour la santé (déploiement de « circuits 10 000 pas »)*

Avis du Copil : Le Copil valide cet objectif.

Dans la perspective de la formalisation des actions opérationnelles, le Copil validera les actions pour lesquelles un porteur et des financements sont identifiés.

Il est à noter que les actions proposées répondent également à des enjeux transversaux de prévention primaire (lutte contre la sédentarité, prévention de l'obésité, bien être global, lutte contre l'isolement social...), au-delà des enjeux de santé environnementale appréhendés strictement, et concernent tous les âges de la vie.

Objectif stratégique n°2 : Agir en faveur d'une meilleure qualité de l'air intérieur

Illustrations d'actions opérationnelles verbalisées par les membres des groupes de travail thématiques :

- Action : Sensibiliser la communauté scolaire aux enjeux afférents à l'air intérieur et accompagner les collectivités au regard de leurs obligations en matière de qualité de l'air intérieur
- Action : Profiter de la rénovation énergétique pour sensibiliser sur la qualité de l'air intérieur
- Action : Sensibiliser sur la présence du radon avec une campagne de mesure et proposer des solutions simples
- Action : Sensibiliser et former au choix des essences pour limiter les risques allergiques

Avis du Copil : Le Copil valide cet objectif.

Au regard des actions opérationnelles proposées, les membres du Copil souhaitent que la notion d'intoxication au monoxyde de carbone soit intégrée à l'action « Profiter de la rénovation énergétique pour sensibiliser sur la qualité de l'air intérieur ». Et expriment également le souhait que l'action « Sensibiliser et former au choix des essences pour limiter les risques allergiques » soit reformulée afin de la rendre plus compréhensible du grand public en préférant notamment la terminologie « espèces végétales » à « essences ».

- Axe 2 : Le bien-être sur le territoire de Pontivy Communauté

Objectif stratégique n°1 : Développer, en direction de la population générale, une politique locale de prévention et de promotion de la santé mentale

Action 1 : Mettre en place un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

Action 2 : Action de prévention des addictions

Action 3 : Action de prévention des violences faites aux femmes et violences intrafamiliales

Action 4 : Action autour des compétences psychosociales

Avis du Copil : Le Copil CLS a souhaité retenir un unique objectif phare pour l'axe « bien-être » qui se déclinerait par la mise en place, à moyen terme, d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) sur le territoire et par le développement de 3 actions opérationnelles ciblées sur des thématiques de santé mentale majeures sur le territoire.

Le groupe de travail « bien-être » a ainsi retenu 3 thématiques spécifiques sur lesquelles mener des actions, il s'agit :

- des addictions
- des violences faites aux femmes et violences intrafamiliales
- des compétences psychosociales

Pour les membres du groupe participation citoyenne, l'action sur les compétences psychosociales sera à préciser car le concept de « compétences psychosociale » est flou et se laisse entendre comme des compétences en matière de ressources humaines.

Focus sur les compétences psychosociales

Définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : « Les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à faire face efficacement aux exigences et aux défis de la vie quotidienne. C'est la capacité d'une personne à maintenir un état de bien-être psychique et à le démontrer par un comportement adapté et positif lors d'interactions avec les autres, sa culture et son environnement ».

En ce sens, une action autour des compétences psychosociales pourrait consister à former les individus afin de leur donner des clés pour apprendre à gérer leurs émotions, à reconnaître un état de stress et y faire face, etc.

- Axe 3 : L'offre de soins dont la médecine de ville

Objectif stratégique n°1 : Renforcer l'offre de soins sur le territoire en favorisant l'installation de professionnels de santé et paramédicaux

Objectif stratégique n°2 : Développer les conditions d'une meilleure coordination des acteurs du soin

Avis du Copil : L'objectif stratégique 1 inclura également la proposition d'objectif formulée par le groupe de travail « le parcours des personnes en perte d'autonomie » afférent aux enjeux majeurs relevant de l'attractivité des métiers de l'autonomie. Les travaux départementaux et infra-territoriaux menés dans cette optique d'attractivité des métiers de la santé incluent bien entendu les métiers s'exerçant au sein des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ex : Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), établissements d'accueil de personnes en situation de handicap...).

Quant à l'objectif 2, celui-ci sera reformulé avec les membres du groupe de travail afin d'aller dans le sens de « *favoriser le développement des exercices coordonnés* ».

Focus sur les exercices coordonnés

L'exercice coordonné est un mode d'exercice qui permet à des professionnels de santé en ville (médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers libéraux, sages-femmes, etc.) de se « regrouper » de façon à échanger plus facilement ensemble et à s'organiser en faveur de la qualité et de la sécurité des parcours de soins des patients, de portage d'actions de prévention valorisées financièrement et d'un exercice professionnel concerté et permettant de favoriser une meilleure articulation vie professionnelle/vie personnelle (temps partiel, prise de congés, remplacements, mutualisation de temps administratif dont de secrétariat...).

Sont répertoriés sur le territoire de Pontivy Communauté plusieurs exercices coordonnés dont notamment des Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP) et des Centres de Santé Pluri professionnels.

Il est à noter que dans les centres de santé, les professionnels de santé sont salariés ; dans les MSP ils sont en activité libérale.

Echanges du groupe de travail Participation citoyenne sur ces objectifs :

Les membres du groupe de travail sont eux-mêmes confrontés aux difficultés d'accès aux soins sur le territoire avec des expériences récurrentes : défaut de médecin traitant, de chirurgiens-dentistes qui ne prennent que les urgences et ne peuvent pas programmer de rendez-vous de prévention bucco-dentaire, un service de médecine de garde et de pharmacie de garde qui est parfois délocalisé en dehors du territoire (ex : Loudéac, Baud), ou encore l'impossibilité d'obtenir des visites de médecin à domicile pour des personnes très dépendantes, etc. Ces difficultés d'accès conduisent à des renoncements aux soins qui sont autant de pertes de chance pour les personnes.

Pour les membres du groupe, des solutions « simples » pourraient être mises en œuvre comme par exemple permettre aux infirmières libérales et aux pharmaciens de monter en compétence(s) pour pouvoir réaliser plus d'actes et décharger ainsi les médecins. A ce titre, le métier d'Infirmier en Pratiques Avancées (IPA) doit être rendu plus attractif en libéral. Par ailleurs, cette montée en compétences des professionnels de santé devra être accompagnée d'un fort travail de sensibilisation et d'information de la population afin de faciliter la compréhension, l'acceptation et les bénéfices de ces nouveaux modes de prise en charge.

Toujours au niveau de l'accès aux soins, les membres du groupe font part de l'exemple de médecins généralistes qui réservent un créneau de consultation « ouvert à tous », ce qui permet à des personnes sans médecin référent de se faire soigner malgré tout. Ce modèle serait à dupliquer sur le territoire.

Des actions de prévention promotion de la santé peuvent également se révéler utiles pour prévenir le besoin de soins. Les membres du groupe mettent en avant les actions menées en territoire par la CARSAT ou encore la MSA. Ces actions pourraient être davantage mises en avant pour les faire connaître du plus grand nombre avec par exemple une communication ciblée auprès des Services d'Aide A Domicile (SAAD).

- Axe 4 : Le parcours des personnes en perte d'autonomie

Objectif stratégique n°1 : Prévenir la perte d'autonomie

Objectif stratégique n°2 : Favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap

Objectif stratégique n°3 : Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs dans le champ de l'autonomie

Avis du Copil : Le Copil valide ces objectifs

- Axe 5 : Participation citoyenne

Objectif stratégique : Favoriser l'expression citoyenne par la bonne connaissance des ressources et instances existantes

Avis du Copil : Le Copil valide cet objectif

Deux actions opérationnelles sont proposées à partir des réflexions menées par le groupe de travail participation citoyenne lors de sa réunion du 30 mai 2022 :

- Action opérationnelle : Favoriser la connaissance des instances de démocratie en santé sur le territoire (Conseil Territorial de Santé (CTS) (dont formations proposées), Commission des Usagers (CDU), Conseils de la Vie Sociale (CVS))
- Action opérationnelle : Favoriser les interactions avec les instances de démocratie en santé

Echanges du groupe de travail participation citoyenne :

Les membres du groupe de travail sont d'accord avec le constat que la démocratie sanitaire est très mal connue par la population. Quand bien même les instances de démocratie sanitaire sont connues, c'est la mobilisation en leur sein qui est difficile. En effet, les personnes qui s'y investissent ont souvent plusieurs autres engagements associatifs qui demandent beaucoup de temps et de disponibilités. Des financements seraient appréciés pour assurer le secrétariat et l'animation de ses instances afin que cela ne repose pas sur des bénévoles et le remboursement des frais induits par la participation doit être organisé.

Il est à noter que les Conseils de la Vie Sociale (CVS) verront leur composition élargie à partir du 1^{er} janvier 2023 et leur consultation deviendra obligatoire sur un plus grand nombre de questions de fonctionnement de l'établissement ou du service.

II. Session de travail pour la déclinaison d'actions opérationnelles et la rédaction des fiches actions afférentes

Les participants sont invités à décliner finement les actions opérationnelles à partir d'une grille de description des actions (cf. Annexe 1). (La grille est remplie en direct sans constituer de sous-groupes comme indiqué dans les consignes). Une fois la grille complétée, les participantes sont invitées à formuler l'objectif opérationnel de l'action.

Les membres du groupe de travail font le choix de **retenir une seule action opérationnelle** pour répondre à l'objectif. En effet, le groupe estime qu'une seconde action allant dans le sens d'un partage des comptes rendus des instances de démocratie en santé est trop prématurée. Cette solution pose également question au niveau de sa faisabilité étant donné le caractère parfois très technique des éléments inscrits au sein des comptes rendus voire parfois négatifs (« en effet ces instances ont aussi vocation à mettre en avant des dysfonctionnements »).

➔ **La piste d'un partage des comptes rendus des réunions (plénières notamment) du Conseil Territorial de Santé à l'attention du Conseil de développement du Pays de**

Pontivy va toutefois être étudiée afin de permettre une meilleure connaissance des enjeux territoriaux de santé.

III. Conclusion

Les fiches actions du CLS seront rédigées avec les porteurs désignés et les partenaires (une nouvelle session de travail « plénière » sera peut-être nécessaire pour certains groupes).

Le plan d'action stratégique ainsi rédigé sera présenté en décembre aux instances communautaires, à la gouvernance du Contrat Local de Santé et à l'équipe projet de l'Agence Régionale de Santé pour validation et vote. La structuration définitive du contrat CLS sera ensuite adressée aux différentes institutions signataires avant sa signature officielle programmée le 14 mars 2023.

Le groupe de travail participation citoyenne se réunira à nouveau pour la mise en place des actions (à partir de mars 2023).

Une présentation annuelle de l'avancement des actions du Contrat Local de Santé sera proposée au groupe de travail participation citoyenne.

ANNEXE 1 : Grille de description des actions

Action : Favoriser la connaissance des instances de démocratie en santé sur le territoire (Conseil Territorial de Santé, Commission des Usagers, Conseils de la Vie Sociale)

Court descriptif de l'action

- Pourquoi : Défendre les droits des usagers. Favoriser la participation à ces instances, faire remonter des informations à ces instances, engagement citoyen dans les instances. Développement des compétences des personnes engagées.

- Quoi : Faire connaître (information), définir qui fait quoi, une présentation par les membres des instances de démocratie en santé (réunion d'information, utiliser les réunions de quartier) ; communication presse (dont cahier thématique). Rendre compte de ce qui est fait par les instances. Utiliser des moyens déjà existants. Vocabulaire adapté. Insister sur la démocratie en santé, vulgariser. Adapter en fonction du support (population visée sur internet/presse/journaux locaux) ;

- Pour Qui : grand public

- Où : Pontivy Communauté

- Comment (moyens, avec qui ?) : Pontivy Communauté : diffusion de la communication.

- Quand (à court-moyen-long terme) : court terme (prévoir rappel de l'information)

Formulation de ou des objectif(s) opérationnel(s) (démarrer par un verbe d'action)

Mener des actions de communication auprès du grand public